

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 21 janvier, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 14 janvier 2025

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **14** - votants **19**

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre - BELLEVILLE Patricia - CERBINO-BARBEROUX Sylvie – CHIAPPONI Marina - DEJY Guillaume - FEUILLASSIER Stéphanie – FEUTRIER Lucie - GARCIN Aurélien – GRANGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Pouvoirs de :
M. BERARD Maxime à M. FEUILLASSIER Stéphanie
M. CHARPIOT François à M. ARMANDIE Jean-Pierre
Mme COURT Sylvie à Madame HAUBER-IMBERT Isabelle
M. DU PONTAVICE Quentin à M. DEJY Guillaume
M. FIORONI Stéphane à Mme. PORTEVIN Christine

Secrétaire de séance : Mme Lucie FEUTRIER

OBJET : Finance : Versement d'une aide financière exceptionnelle de soutien aux populations de Mayotte touchées par le cyclone Chido

N°20250121-02

Rapporteur : Madame le Maire

Annexe : Néant

Synthèse et exposé des motifs

A la suite du passage du cyclone Chido à Mayotte, le plus dévastateur enregistré sur l'archipel depuis 90 ans, Mayotte vit une tragédie exceptionnelle. Les conséquences humaines, sanitaires et matérielles ne sont pas encore entièrement connues mais les premiers constats sur place indiquent qu'elles sont catastrophiques et durables. Madame le Maire exprime toute sa solidarité aux familles endeuillées, aux habitants et aux élus de Mayotte.

L'Association des Maires de France (AMF) nationale a donc décidé de mettre en place un dispositif de veille et de soutien « Solidarité AMF/Mayotte ». Ce dispositif permet à toutes les collectivités qui le souhaitent de pouvoir apporter leurs contributions financières. Ces contributions permettront de participer à la fourniture de biens essentiels, au déblaiement et au rétablissement des infrastructures d'importance vitale.

Madame le Maire propose au conseil de verser la somme de 2 500.00 € à ce fond de soutien.

Madame le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

VU l'avis du bureau municipal du 6 janvier 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le versement d'une contribution financière exceptionnelle de 2 500.00 € au fond de soutien « Solidarité AMF/Mayotte », en soutien aux populations de Mayotte ;
- **INSCRIT** cette dépense au BP 2025 à l'article 65748.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 23 janvier 2025,
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 23 janvier 2025
Publié le : 23 janvier 2025

